

# La gazette des Combrailles

## Le Mot de la Présidente

Par la mise en place de nouvelles filières, le SICTOM des Combrailles s'est une nouvelle fois distingué dans son programme d'incitation au tri.

La reprise des pneumatiques, initialement expérimentale, est désormais durablement proposée dans les trois déchèteries (SAINT-ELOY-LES-MINES, SAINT-GERVAIS-D'Auvergne et PIONSAT).

Depuis l'été 2007, certains DASRI (Déchets d'Activités de Soins à Risques Infectieux) sont également acceptés, avec toutes les précautions d'usage pour le conditionnement et l'évacuation, dans les locaux à Déchets Ménagers Spéciaux des déchèteries. Cette filière fonctionne en partenariat avec les pharmacies du territoire, qui ont toutes répondu favorablement à notre sollicitation et que nous félicitons pour leur collaboration. Le SICTOM des Combrailles est l'un des premiers Syndicats du département à avoir concrétisé ce nouveau service.

Un autre nouveau service est parallèlement proposé aux particuliers désirant évacuer leurs Déchets d'Équipements Électriques et Électroniques. Ces D3E sont repris à la déchèterie de SAINT-ELOY-LES-MINES (les lampes sont acceptées dans les trois déchèteries). Les premiers résultats sont très satisfaisants avec 10,34 tonnes enlevées sur le troisième trimestre 2007.

Selon les dernières caractérisations, le tri en porte à porte et points d'apports volontaires reste de bonne qualité, mais les proportions doivent encore impérativement progresser, et de nouveaux efforts permettre la diminution de notre poubelle traditionnelle.

Au Centre d'Enfouissement Technique, la journée portes ouvertes a permis la présentation au public des nouvelles infrastructures du site. Je remercie une nouvelle fois tous les participants.

Plus que jamais, le SICTOM des Combrailles défend et accompagne le "geste du tri", un succès pour chaque "ECO CITOYEN".

**BRAVO A TOUS**

*Claire LEMPEREUR*

## Trier plus, c'est bien, bien trier, c'est mieux !



### Pratiquer le tri sélectif, c'est bien. Le pratiquer efficacement, c'est mieux !

Régulièrement, le contenu de nos bacs ou sacs jaunes est contrôlé par les agents de collecte qui en assurent le ramassage et qui vérifient que les déchets qui s'y trouvent y ont leur place. Il arrive quelquefois que le bac ou le sac contienne trop de déchets non recyclables, et dans ce cas là un autocollant y est apposé : les déchets ne seront pas collectés par la collecte sélective mais par celle des ordures ménagères.

En effet, en centre de tri, les déchets non conformes sont envoyés en **refus de tri**. Cela engendre un **surcoût** pour la collectivité puisque les déchets auront été collectés, transportés jusqu'au centre de tri et finalement traités en enfouissement où ils auraient dû être envoyés directement.

Pour les 9 premiers mois de l'année 2007, ce sont déjà plus de 320 tonnes de déchets qui ont été collectées pour le tri sélectif, mais plus de 65 tonnes (20%) ont été refusées par le centre de tri.

Voici quelques conseils pour ne pas vous tromper :

- Pour les **matériaux plastiques, seuls les bouteilles et flacons sont acceptés**. Les films plastique, pots de yaourt, crème fraîche, jouets, etc. doivent être déposés dans la poubelle traditionnelle.
- Le verre reste à déposer en apport volontaire dans les **points-verre** répartis sur tout le territoire.
- Les **textiles** doivent être mis dans la poubelle classique. Si les vêtements peuvent encore servir, pensez aux associations caritatives ou d'insertion !
- Les **déchets verts** sont collectés en déchèterie : branchages, tailles et tonnes seront valorisés en compost.

Lorsque vous avez un doute sur la recyclabilité d'un déchet, mieux vaut le jeter dans la poubelle traditionnelle ou bien se reporter au guide du tri du SICTOM des Combrailles.

### Dans ce numéro :

#### PAGE 1

- Le mot de la Présidente
- Trier plus, c'est bien, bien trier, c'est mieux !

#### PAGES 2-3

- Logos environnementaux, comment faire le tri ?
- Les travaux du CET de Saint-Eloy-les-Mines
- Deux nouveaux types de déchets collectés en déchèterie

#### PAGE 4

- Le tri fait école au SICTOM des Combrailles

# Logos et pictogrammes environnementaux : comment faire le tri ?

Face à l'intérêt de plus en plus important que suscitent les problématiques environnementales pour les Français, de nombreux logos et labels dits écologiques ont fait leur apparition sur les étiquettes des produits de consommation courants. La multiplication de ces logos, destinés à l'origine à nous renseigner sur les caractéristiques écologiques du produit et/ou de son emballage, ne facilite pas toujours leur lecture et leur bonne compréhension.



Pour vous aider à y voir plus clair, le SICTOM des Combrailles vous indique la signification des logos que l'on rencontre le plus souvent :

 L'**écolabel européen** est présent sur les produits qui ont obtenu le label écologique commun à tous les pays membres de l'Union Européenne. Il répond à un cahier des charges dans lequel le cycle de vie du produit est pris en compte (matières premières, distribution, consommation, recyclage). Il garantit la limitation des impacts environnementaux du produit, mais également une efficacité équivalente ou supérieure à celle de produits classiques.

 Le **label NF Environnement** répond à un cahier des charges précis qui tient compte de la qualité d'usage pour le consommateur et du respect de l'environnement. Cet écolabel officiel français est géré par l'AFNOR (Association Française de Normalisation).



Propriété exclusive du ministère français en charge de l'agriculture qui en définit les règles d'usage, la marque **AB (Agriculture Biologique)** garantit à la fois un aliment composé d'au moins 95% d'ingrédients issus du mode de production biologique, le respect de la réglementation en vigueur en France et une certification placée sous le contrôle d'un organisme agréé par les pouvoirs publics français.



Le **cercle de Moebius** indique que le produit ou son emballage est recyclable. Cependant, rien n'assure qu'il sera effectivement recyclé car le recyclage de certains emballages n'est pas rentable écologiquement et/ou financièrement (plastiques fins par exemple).



Si un nombre apparaît dans le cercle de Moebius, il indique la part de matériau recyclé dans le produit.



Ce logo indique que le produit est en plastique recyclable. Le chiffre à l'intérieur indique le type de plastique (de 1 à 7). Là non plus, rien n'assure que le produit soit recyclé.



Le **point vert** indique que le producteur participe financièrement au programme de recyclage des emballages qu'il met sur le marché. Attention, ce point vert (qui n'est pas toujours vert) ne signifie pas que l'emballage est recyclable ou recyclé !



Ces différents logos indiquent que l'emballage est en matériau recyclable mais n'assurent pas qu'il sera recyclé.

Il n'existe donc pas actuellement de logo commun à tous les produits de consommation permettant de savoir si le produit peut être déposé ou pas dans le bac de collecte sélective. En effet, les systèmes de collecte ne sont pas harmonisés sur le territoire mais adaptés à chaque type de collectivité. Il est donc important, pour trier correctement, de vous référer au **guide du tri** édité par le SICTOM des Combrailles.

# Les travaux du CET de Saint-Eloy-les-Mines



*Captage de biogaz et torchère sur l'ancien casier d'exploitation*

**Engagés en 2006, les travaux au Centre d'Enfouissement Technique (CET) de Saint-Eloy-les-Mines permettent un traitement plus performant des déchets ultimes sur le territoire du SICTOM des Combrailles.**

Exploité depuis 1980, le site nécessitait en effet des travaux de mise en conformité pour répondre à l'évolution de la réglementation en matière d'enfouissement de déchets.

Le SICTOM des Combrailles a réalisé d'importants investissements pour

pouvoir continuer à exploiter le site et en réaliser l'extension.

Le CET ne traite que des déchets ultimes, c'est-à-dire non valorisables, et non dangereux. Cependant, le site est soumis à des contrôles poussés qui ont nécessité entre autres la mise en place de systèmes de récupération des eaux pluviales et des jus de déchets (lixiviats) et d'un système de captage des biogaz assorti d'une torchère. Ces aménagements permettent de garantir durablement la protection de l'environnement.

Le 27 octobre dernier, les portes ouvertes sur le site ont permis aux élus et au grand public de découvrir les évolutions des travaux.

## Deux nouveaux types de déchets collectés en déchèterie

**Depuis cette année, deux nouveaux types de déchets sont traités par le SICTOM des Combrailles.**

Depuis le mois d'août, les Déchets d'Équipements Électriques et Électroniques (DEEE) ainsi que les Déchets d'Activité de Soins à Risques Infectieux (DASRI) sont collectés en déchèterie et éliminés de manière spécifique.



*Collecte des DEEE*

### Les Déchets d'Équipements Électriques et Électroniques

On estime qu'environ 1,7 millions de tonnes de déchets d'équipements électriques et électroniques sont générées par les ménages et les professionnels chaque année en France. Il s'agit de réfrigérateurs, grille-pain, baladeurs, lampes, néons et tout autre appareil fonctionnant à l'électricité et en fin de vie.

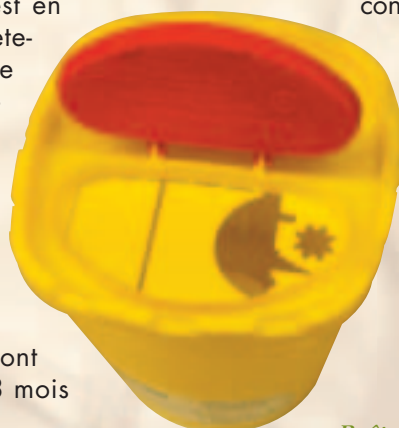
Faute de filière adaptée, 90% de ces appareils étaient jusqu'alors enfouis, sans valorisation. Avec la mise en place de la filière DEEE sur le territoire, ces déchets sont dépollués et leur partie valorisable est extraite. La collecte de ces DEEE est en place dans les 3 déchèteries du SICTOM mais ne concerne que la collecte des lampes et néons pour les déchèteries de Pionsat et Saint-Gervais d'Auvergne. Les premiers résultats de collecte sont encourageants puisque 12 tonnes de DEEE ont déjà été collectées en 3 mois de service.

### Les Déchets d'Activité de Soins à Risques Infectieux

Depuis cet été, les déchèteries du SICTOM acceptent les déchets d'activité de soin à risque infectieux (DASRI) de type piquant/coupant/tranchant : scalpels, aiguilles, lancettes, etc.

Ce service, destiné uniquement aux patients en auto soins, permet de détourner ces déchets du circuit traditionnel des déchets ménagers, où ils représentaient un danger non négligeable pour les agents de collecte et de traitement.

Les DASRI sont acceptés en déchèteries s'ils sont présentés dans des contenants spécifiques et sécurisés disponibles gratuitement auprès des pharmacies du territoire. Ils seront ensuite éliminés par incinération à Bayet, dans l'Allier.



*Boîte sécurisée pour DASRI*

# Le tri fait école au SICTOM des Combrailles

Chaque année, le SICTOM des Combrailles sensibilise des enfants de son territoire à l'environnement, et plus spécifiquement à la question des déchets, en proposant ou soutenant diverses actions.

L'année scolaire 2006-2007 a été l'occasion pour le SICTOM de sensibiliser 213 élèves, de la maternelle à la sixième, et ce de diverses manières :

## Animations pédagogiques en classe

Le SICTOM des Combrailles est intervenu dans plusieurs classes ayant engagé une démarche de sensibilisation sur l'ensemble de l'année en proposant diverses animations pédagogiques, adaptées au niveau de chaque classe : jeu du tri, vidéo sur le recyclage, animation Rouletaboule, etc.

## Visites d'un centre de tri

Ces visites ont permis aux élèves de découvrir les conditions dans lesquelles les déchets sont triés après avoir été collectés dans les sacs jaunes ou les points d'apport volontaire du SICTOM. Ils ont ainsi pu se rendre compte de l'importance de bien trier afin de faciliter le travail des agents du centre de tri et d'éviter les refus de tri.

## Visite d'un Centre d'Enfouissement Technique (CET)

Les élèves qui ont visité le centre d'enfouissement de Puy-Long à Clermont-Ferrand ont pu se rendre compte de l'énorme quantité de déchets produite par les habitants de l'agglomération clermontoise. Ils ont ainsi pu mesurer l'intérêt de valoriser au maximum les matériaux qui peuvent l'être afin de ne pas saturer ces sites.



Visite CET de Puy-Long

## Soutien aux établissements qui mènent des actions pratiques

Des bacs de recyclage ont été mis à disposition de l'école primaire de Pionsat afin de permettre la valorisation du papier dans toutes les classes et au service administratif.

Le SICTOM a participé à la Fête de l'Humus organisée le 12 mai par le lycée La Roche de Saint-Eloy-les-Mines en distribuant du compost et en proposant à la vente des composteurs individuels de jardin à prix réduit.

Le bilan de cette année est donc très positif et le SICTOM des Combrailles continue en 2008 son action de sensibilisation en proposant d'autres animations et visites aux élèves de son territoire.

Depuis 10 ans, le VALTOM propose des composteurs de jardin à tarif préférentiel. Cette année encore, le SICTOM des Combrailles s'associe à cette opération, financée par le VALTOM, le Conseil Général du Puy-de-Dôme et l'ADEME.

A partir du mois de mars, vous recevrez dans votre boîte aux lettres un bon de commande vous expliquant les modalités de cette opération, pour mise à disposition des composteurs au printemps 2008.



**SICTOM  
des Combrailles**

Hôtel de ville  
63700 MONTAIGUT-EN-COMBRAILLE  
Tél./Fax 04 73 85 95 74

  
**CONSEIL GÉNÉRAL  
DU PUY-DE-DÔME**

**ADEME**  
  
Agence de l'Environnement  
et de la Maîtrise de l'Énergie

 **ECO  
EMBALLAGES**